



Confédération Paysanne 61
52, Boulevard du 1er Chasseurs
61000 ALENÇON

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Motion contre le photovoltaïque sur des terres agricoles **proposée par la Confédération Paysanne de l'Orne** **Session du 21 juin 2022 à Alençon**

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Orne, réunis en session le 21 juin 2022 à Alençon, sous la présidence de M. Jean-Louis Belloche, délibérants conformément aux dispositions en vigueur.

CONSTATE QUE

- que des projets de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles se réalisent dans certains départements ;
- qu'actuellement des propriétaires sont démarchés par des sociétés pour de telle implantation parfois sur des surfaces conséquentes ;
- que le terme agro-photovoltaïque se limite à la pâture de petits ruminants pour l'essentiel.

CONSIDÈRE QUE

- que la préservation des terres agricoles est un enjeu majeur au regard du grignotage permanent par l'urbanisme et les infrastructures routières ;
- que la souveraineté alimentaire pourrait être compromise ;
- que la rente promise par les sociétés aux propriétaires, au moins dix fois supérieures à un fermage, est justement un danger pour l'avenir des locations sous le statut du fermage et pourrait entraîner une spéculation sur ces terres agricoles ;
- qu'il existe un potentiel important sur les toits des bâtiments agricoles et industriels, la possibilité de « trackers » dans les cours de ferme et des friches industrielles qui peuvent accueillir des panneaux sans nuire au potentiel agricole.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS :

- de s'opposer à l'implantation de champs photovoltaïques sur des terres à vocation agricole ;
- aux pouvoirs publics de légiférer pour interdire aux sociétés de démarcher les propriétaires de foncier agricole pour des projets photovoltaïques.

Confédération Paysanne de l'Orne